



Liberté • Égalité • Fraternité

PREFETE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction de la réglementation et des libertés publiques

Bureau des usagers de la route

Affaire suivie par : Claire HERISSE

Tél. : 02 37 27 70 60

Fax : 02 37 27 70 66

**ARRETE PORTANT SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES INSTITUTEE AUPRES
DE LA PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22;

VU le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux règles d'avances des organismes publics;

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recette relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

VU l'arrêté NOR:INTF1305429A du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n°3328 modifié du 13 décembre 1993 instituant la régie de recettes auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

VU l'avis conforme émis le 13 décembre 2017 par le Directeur régional des Finances publiques de la région Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

Arrête :

Article 1er : L'arrêté du 13 décembre 1993 modifié instituant la régie de recettes auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir est abrogé.

Article 2: La Préfète d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs .

Chartres, le 16 JAN 2018
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ